

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 18
représentés : 2

votants : 20

Date de convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; ; Mme AUSSANT Angélique (arrivée à 21h40) ;

Pouvoirs : Mme LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Secrétaire de séance : M. LECHEVALIER Arnaud.

2026-01-007 - RPE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES

RAPPORTEUR : ML. NOËL

EXPOSE

À la suite de la réflexion menée autour de la création du pôle petite enfance par la commune de Louvigné-du-Désert, les élus du territoire ont souhaité y implanter un Relais Petite Enfance (RPE), afin d'élargir l'offre de services à destination des assistantes maternelles et des familles.

Les huit communes partenaires ont chacune délibéré favorablement pour la mise en place de ce service, basé au pôle petite enfance, avec l'organisation d'ateliers en itinérance sur l'ensemble du territoire.

Le RPE constitue un service public de proximité destiné aux assistantes maternelles, aux professionnels de la petite enfance et aux familles. Il exerce des missions d'information, d'animation et d'observation du territoire, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

La commune de Louvigné-du-Désert assure le rôle de gestionnaire du service : elle en assure le portage administratif, juridique et financier, est l'unique employeur de l'animatrice et gère le budget de fonctionnement. Les communes partenaires contribuent au financement du service selon une clé de répartition basée sur la population.

La convention jointe à la présente délibération définit :

- les missions du RPE ;
- son organisation territoriale (siège, permanences, ateliers) ;
- les engagements des communes partenaires ;
- les moyens humains et matériels ;
- les modalités financières ;
- les instances de suivi (comité de pilotage et comité technique) ;
- la durée de la convention, liée à l'agrément délivré par la CAF.

Il convient d'approuver cette convention afin de garantir la continuité du service et d'en assurer le cadre juridique.

PROPOSITION

Vu le projet de convention d'entente et de fonctionnement du Relais Petite Enfance ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'entente et de fonctionnement du Relais Petite Enfance avec les communes partenaires : La Bazouge-du-Désert, Saint-Georges-de-Reintembault, Le Ferré, Mellé, Villamée, Poilley, Monthault et Parigné ;
- de préciser que la commune de Louvigné-du-Désert demeure gestionnaire du service ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 29 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.